



Les engagements africains envers la prévention de conflits et le maintien de la paix : Une revue de huit pays du NEPAD

Emmanuel Kwesi Aning, Prosper Addo, Emma Birikorang & Emmanuel Sowatey¹

Introduction

Ce document est un sommaire des conclusions d'une revue sur la performance de huit gouvernements africains envers leurs engagements effectués au niveau de l'Organisation pour l'Unité Africaine (OUA)/Union Africaine (UA) dans les domaines des systèmes d'alerte avancée, l'utilisation de la force, de mercenaires, de construction de la paix et de maintien de la paix pour promouvoir la sécurité humaine en Afrique. Les pays ont été sélectionnés parmi dix-neuf pays qui ont signé le Mécanisme Africain de Revue par les Pairs (APRM).² Ces pays sont l'Algérie, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud et l'Ouganda, une sélection basée sur la représentation continentale dans le choix disponible.

Le défi du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) pour les leaders africains est l'amélioration de la gouvernance sur le continent afin de créer des bonnes conditions pour la croissance et le développement, par l'intermédiaire des efforts propres au continent et en attirant de plus

grands investissements et d'aide au développement des partenaires internationaux. Le Mécanisme Africain de Revue par les Pairs a pour but, parmi d'autres, de surveiller et d'encourager le respect des normes ayant pour objectif d'améliorer la bonne gouvernance. Le Mécanisme Africain de Revue par les Pairs n'inclut pas seulement l'objectif de la paix et des problèmes de sécurité, et nos efforts sont donc conçus pour compléter le processus du mécanisme. Ce document, et la monographie plus longue sur laquelle il est basé sont disponibles sur www.africanreview.org.

En général, nous arrivons à la conclusion que la conformité des états avec les quatre domaines considérés montre de nombreuses différences entre les huit pays. Le Kenya, l'Algérie, le Ghana, le Nigeria et,

En général, nous arrivons à la conclusion que la conformité des états avec les quatre domaines considérés montrent de nombreuses différences entre les huit pays

1 Dr Aning est un chercheur alors que Emma Birikorang et Emmanuel Sowatey sont des chercheurs de l'African Security Dialogue and Research (ASDR). Prosper Addo a quitté l'ASDR pour rejoindre le centre de formation international pour le maintien de la paix de Kofi Annan (KAIPTC) à Accra, Ghana.
2 Les 19 pays sont : Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Kenya, Mali, Ile Maurice, Mozambique, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud et Ouganda.

THE AFRICAN HUMAN SECURITY INITIATIVE (AHSI)

AHSI est un réseau de sept organisations de recherche africaines non-gouvernementales qui se sont réunies pour mesurer l'efficacité des gouvernements africains clés dans la promotion de la sécurité humaine. Le projet est inspiré d'un désir de contribuer aux ambitions du Nouveau Partenariat Economique pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et au Mécanisme Africain de Revue des Pairs (APRM). Alors que l'APRM a défini un ensemble complet d'objectifs, de normes, de critères et d'indicateurs qui couvrent quatre grands domaines, AHSI ne s'occupe que d'un des quatre, les problèmes de gouvernement politique qui sont liés à la sécurité humaine. Dans ce domaine, chaque partenaire de l'AHSI a identifié des engagements clés qui ont été présentés par les dirigeants africains dans les sommets et les réunions de l'OUA/UA. Un « rapport » sur la façon dont ces engagements ont été mis en pratique est effectué. Huit pays ont été choisis pour ce rapport: L'Afrique

du Sud, l'Algérie, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, l'Ouganda et le Sénégal. Les huit pays sont membres du NEPAD et de l'APRM. Bien qu'ils ne constituent pas une liste exhaustive des problèmes sur la sécurité humaine en Afrique, le réseau AHSI a sélectionné les sept séries d'engagements suivantes: les droits de l'homme, la démocratie et le gouvernement, l'engagement de la société civile, les armes légères, la paix et la résolution de conflits, l'anticorruption, le terrorisme et le crime organisé. Les partenaires de l'AHSI sont l'Institut Sud-africain pour les Affaires Internationales (SAIIA), l'Institut pour les Droits Humains et le Développement en Afrique (IHRDA), le Consortium pour les Droits Humains dans le Sud de l'Afrique (SAHRIT), le Réseau pour le Développement de la Paix en Afrique de l'Ouest (WANEP), la Recherche et le Dialogue sur la Sécurité en Afrique (ASDR), le Forum pour la Paix en Afrique (APFO) et l'Institut pour les Etudes sur la Sécurité (ISS).

Le projet est financé par le Département pour le Développement International Anglais (DFID).

sans doute, l'Afrique du Sud post-apartheid n'ont pas utilisé la force dans leurs relations externes. C'est le contraire de l'Éthiopie et l'Ouganda. Le Kenya, le Ghana, l'Afrique du Sud et le Nigeria sont des leaders dans la prévention et la résolution de conflits alors que l'Algérie joue un rôle important, malgré ses distractions dues à sa situation de sécurité interne. Le Sénégal, l'Éthiopie et l'Ouganda (dans cet ordre) jouent un rôle moins important pour des raisons liées à la pauvreté aux contraintes de sécurité interne. Parmi les huit pays, le Sénégal, l'Algérie, le Kenya, l'Ouganda et l'Afrique du Sud ont fait face à des activités de mercenaires. Malgré le fait que l'Afrique du Sud n'ait pas ratifié la Convention de l'OUA de 1977, elle a des législations internes progressives pour combattre les activités mercenaires. Le Ghana, le Nigeria et le Sénégal n'ont pas de législations spécifiques ayant pour cible les mercenaires. Les pays relativement stables comme l'Afrique du Sud, le Kenya, le Ghana et le Nigeria (malgré ces défis internes) sont engagés dans les efforts de construction et de maintien de la paix sur une base plus régulière que les pays moins stables comme l'Ouganda, l'Éthiopie et l'Algérie. La méthodologie de recherche consiste en une combinaison de documentation primaire, d'interviews, de recherches et de travail sur place. Un motif de préoccupation est le manque d'informations et de transparence auquel nous nous sommes heurtés pendant le processus de recherche. Par exemple, alors que tous les officiers publics contactés ont exprimé leur politique officielle d'horreur envers les mercenaires, ils ne fournissent aucune preuve écrite de ce qu'ils disent. Il y a une perception générale dans la plupart des pays que de poser des questions sur la conformité des états pour s'occuper des problèmes de sécurité n'est qu'une stratégie pour critiquer les gouvernements au lieu de faire partie de la responsabilité démocratique.

Définition des concepts

Le travail de African Human Security Initiative (AHSI) se trouve dans le contexte de la sécurité humaine et n'est pas limité à la sécurité de l'état. La Commission sur la Sécurité Humaine définit « sécurité humaine » comme la protection des libertés fondamentales, les libertés comme essence de la vie. Cette définition renforce la définition opérationnelle sur la sécurité humaine que l'AHSI a adopté comme partie du cadre théorique reflété dans la monographie séparée.³ De ce fait, la sécurité humaine est définie comme la sécurité des individus dans leur environnement personnel et dans la communauté, la capacité des personnes et des communautés de poursuivre une vie sûre sur un pied d'égalité avec les autres. Dans ce contexte, la sécurité des individus n'est plus définie exclusivement dans le domaine des états et

de la sécurité nationale, mais dans le cadre de systèmes de sécurité se chevauchant du niveau communautaire au niveau international. Notre approche met l'accent non pas sur la sécurité militaire ou des régimes mais sur l'individu en tant que référent principal de la sécurité, comme sujet et comme acteur. De ce fait, les individus et les communautés ne sont pas considérées comme des passants ou des victimes collatérales de conflits, mais sont perçus comme les participants principaux des stratégies de protection et de construction de la paix après conflit.

Les systèmes d'alerte avancés sont une série d'activités pertinentes à la réunion et l'analyse d'informations pour fournir des aperçus des situations de conflit qui se développent. Un système efficace combine donc des informations historiques, sociales, politiques et humanitaires, et inclut le développement de réponses stratégiques à ces crises.

« L'utilisation de la force » au sein de l'OUA a été historiquement définie dans le contexte de l'interférence de l'état sur les autres états souverains et une caractéristique récurrente de l'histoire récente de l'Afrique. Récemment, l'OUA a réduit son droit d'intervention dans un état membre à une décision de l'Assemblée et en réponse à des circonstances graves comme définit dans l'Acte Constitutif (tel qu'amendé).

Selon l'article 1(1) de la Convention de l'OUA pour l'élimination des mercenaires en Afrique (CAEM) de 1977, un mercenaire est défini comme quelqu'un qui n'est ni un citoyen d'une des parties en conflit, ni un résident du territoire contrôlé par la partie en conflit, ni un membre des forces armées d'une des parties en conflit, et n'est pas envoyé par un état autre que des parties en conflit en mission officielle comme membre des forces armées du dit état. On peut noter que la définition de l'OUA comporte un certain nombre de zones « sombres » concernant l'engagement par l'état des services de mercenaires. Par exemple, un gouvernement violerait-il son engagement à la CAEM en engageant les services d'un groupe de mercenaires pour maintenir l'intégrité du territoire et sa souveraineté dans un conflit armé avec un sous-groupe ?

Si la paix est un processus qui a pour objectif d'amener les factions guerrières ensemble comme première étape vers la fin des hostilités, la construction de la paix cherche à renforcer les espoirs de paix intérieure et réduire les chances de conflits violents en augmentant les capacités des sociétés à administrer les conflits sans violence et concevoir des solutions permanentes aux conflits. Une analyse contextuelle de la connexion entre la paix et la construction de la paix montre que les sociétés qui ont connu la guerre peuvent retomber dans des conflits après que la paix ait été atteinte.

Finalement, en plus de la médiation et de la facilitation, la prévention des conflits inclut des efforts

3 Jakkie Cilliers, *Human Security in Africa : A conceptual framework for review*, AHSI, Pretoria, 2004.

de la part des gouvernements pour assurer une bonne gouvernance, une participation politique et la garantie des droits de l'homme fondamentaux des citoyens dans leur pays.

Les engagements et les indicateurs

Les leaders africains ont pris des résolutions et adopté une série de textes légaux pour la prévention, l'administration et la résolution de conflits. Par exemple, les chefs d'états africains et le gouvernement se sont engagés, en 1994, envers la Déclaration sur le Code de conduite des relations africaines. Ceci avait pour objectif de fournir un cadre et réunir les conditions pour des mesures politiques efficaces dans les conflits violents. Les chefs d'états ont aussi passé un 'memorandum d'accord' sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique lors de leur Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA) en 2002 qui a complété, et s'est développé sur, la Déclaration solennelle de la CSSDCA qui a été adopté à Lomé, Togo, deux ans plus tôt. Des efforts contre les activités mercenaires remontent aux années 1967 lorsque l'OUA a adopté la Résolution sur les activités des mercenaires en 1967 et la CAEM.

La réponse la plus complète au conflit en Afrique depuis l'adoption des Déclarations du Caire lors du trentième anniversaire de l'OUA et de l'établissement d'un mécanisme pour la prévention, l'administration et la résolution de conflits en 1993 est le protocole se rapportant à l'établissement d'un conseil de paix et de sécurité () qui a été adopté lors de la première session ordinaire de l'Assemblée des Chefs D' États de l'Union africaine à Durban, Afrique du Sud, en juillet 2002. En termes de Protocole, les états membres se sont engagés pour faciliter les actions du CPS, le président de la commission ou du comité des sages, basé sur des informations du système d'alerte avancée, ou la prévention de conflit et l'intervention du maintien de la paix par les forces africaines d'intervention. Alors que le Protocole sur le CPS s'est développé, et a formalisé un nombre de questions pertinentes à cette étude, il a réitéré et établi de nombreux engagements préalables.

En se basant sur les documents qui ont été approuvés par les chefs d'états africains, et suivant une analyse et une investigation, nous avons identifié six indicateurs qui peuvent être utilisées pour mesurer l'étendue à laquelle les huit pays identifiés ont répondu aux intentions mentionnées dans les quatre domaines (système d'alerte avancée, utilisation de la force, le combat contre les mercenaires, le maintien de la paix et la prévention de conflits).

1. Adopter des mesures efficaces qui ont pour objectif des prévenir les situations de conflits émergents par l'intermédiaire de moyens politiques (extérieurs).

2. Etablir avant 2004, des institutions nationales ou des mécanismes de prévention, d'administration et de résolution aux niveaux communautaires et nationaux avec une implication active des organisations de la société civile (OSC) et les organisations communautaires (intérieures).
3. La prohibition de l'utilisation de la force ou des menaces d'utilisation de la force parmi les états membres de l'Union.
4. Une gamme de mesures législatives qui ont été mises en place pour traduire la Convention sur les mercenaires de 1977 dans les lois nationales.
5. Le niveau de collaboration inter-état et inter-agence pour combattre les mercenaires.
6. Faciliter la construction de la paix dans les pays déchirés par la guerre.

Niveau de conformité

Les sections suivantes résument nos conclusions concernant le niveau de conformité de chaque pays aux normes listées ci-dessus.

Mesures de prévention de conflits nationaux et inter-états

Cette section s'occupe des deux premiers engagements listés dans la section précédente, c'est-à-dire à quel point les huit pays ont adopté des mesures effectives pour la prévention de situations de conflits émergents par des moyens politiques, et à quel point ces pays ont établi des institutions nationales ou des mécanismes de prévention, d'administration et de résolution de conflits aux niveaux communautaires et nationaux avec une implication active des OSC et des organisations communautaire de base.

Les états tels que l'Algérie, le Kenya (sous le Président Daniel Arap Moi), le Nigeria (sous le Général Sani Abacha), l'Ouganda et l'Ethiopie ont, par leurs actions et leurs inactions, été impliqués dans des situations qui ébranlent la sécurité de leurs citoyens. Dans les pays tels que le Sénégal, le Ghana et, à moins grande échelle, l'Afrique du Sud post-apartheid (où l'état n'a pas joué un rôle direct dans des situations de crise), les réponses aux informations sur l'incitation aux conflits ont souvent été lentes. En ce qui concerne l'établissement de structures de prévention des conflits, tous les états étudiés considèrent leurs instruments de sécurité nationale et de renseignements comme les meilleures structures de prévention de conflits disponibles.

Aucun des pays n'a un cadre/une politique d'alerte avancée qui implique les OSC. Nous n'avons pas pu trouver d'instances de processus institutionnels

nationaux pour l'échange d'informations entre la société civile et les structures formelles de l'état.

La guerre séparatiste au Sénégal dans la province du sud, la Casamance a été une menace majeure à la sécurité de l'état, car elle a causé des flux de réfugiés et des raids de part et d'autres des frontières, la prolifération des armes et d'autres activités illégales. Bien que l'ancien président Abdou Diouf du Sénégal ait formé une commission de la paix quasi-indépendante, qui inclut des membres de la société civile, dans le milieu des années 90 pour tenter la médiation et la résolution de crise, toutes les tentatives pour utiliser les moyens politiques pour résoudre la crise de Casamance ont échoué. Les diverses OSC sont activement engagées dans le processus de prévention des conflits comme le Groupe de réflexion et d'action pour la paix en Casamance (GRAPAC).

La guerre de frontière hautement médiatisée de l'Éthiopie avec l'Érythrée a causé près de 100 000 morts. Depuis l'accord de cessation des hostilités de juin 2000, qui a établi une Zone de Sécurité Temporaire (TSZ) le long de la frontière, les démarcations des frontières, qui devaient commencer en 1993, ont été retardées, surtout à cause du manque de volonté de la part de l'Éthiopie de rendre Badme. Ceci retarde le processus de paix et les tensions entre les deux pays sont encore très élevées.

L'Éthiopie n'inclut pas d'OSC dans la prévention des conflits. Elle a une Autorité des affaires de sécurité, d'immigration et de réfugiés, qui formule des politiques et des stratégies concernant l'état et la sécurité publique. Comme indiqué par son nom, cette autorité s'occupe aussi des affaires d'immigration et de réfugiés, des affaires intérieures et extérieures et d'activités de sécurité publique, y compris les menaces extérieures.

En Ouganda, le gouvernement se bat contre une insurrection brutale de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) le long de ses frontières nord. La LRA, guidée par Joseph Kony, a occupé l'Ouganda du nord pendant la majeure partie des 18 dernières années. Le groupe est connu pour l'enlèvement d'enfants et la mutilation de victimes. Pendant la dite période, plus de 20 000 enfants ont été enlevés de chez eux pendant que des centaines de personnes ont été tuées et plus de 400 000 restent sans foyer. La guerre qui en a résulté a augmenté les dépenses militaires et par conséquent, réduit les fonds pour la santé, l'éducation et les autres services sociaux essentiels, une tendance qui a causé le mécontentement des pays donateurs. Comme partie intégrante de ses efforts pour résoudre le conflit, le Président Museveni a accordé l'amnistie aux rebelles en échange de leur désarmement, bien qu'avec peu de succès. Les efforts intermittents de dialogue politique avec la LRA ont été entravés à de nombreuses reprises.

Au sein du pays, les débats concernant un troisième mandat présidentiel sont source d'autres distorsions.

Malgré l'engagement limité des OSC dans la prévention de conflits, ce domaine est considéré comme le domaine de prédilection des services de renseignements. Le président dirige le conseil national de sécurité, qui le conseille sur les problèmes touchant la sécurité nationale et toutes autres fonctions prescrites par le parlement.⁴ Une Organisation pour la sécurité externe (ESO) a aussi été établie pour fournir des informations au président et au conseil de sécurité nationale.

Avant cela, l'Ouganda avait été impliqué dans des activités hostiles avec et contre les gouvernements du Soudan et de la République démocratique du Congo (RDC), comme présenté plus loin dans ce document.

Le Kenya n'a pas d'histoire d'aventurisme régional. Ces problèmes de sécurité sont intérieurs. La répression politique était commune au Kenya sous le Président Daniel Arap Moi jusqu'à son remplacement par Mwai Kibaki. Loin de prévenir la violence, le gouvernement de l'ancien président Moi était impliqué dans la subvention de violences ethniques dans le pays de 1992 à 1997 durant lesquelles environ 1 000 personnes ont été tuées. Le gouvernement de Moi a ensuite créé une Commission indépendante pour la révision de la constitution du Kenya, qui existe toujours sous le président Mwai Kibaki. Ceci, ainsi que les promesses électorales non tenues faites par Kibaki concernant le même processus de révision de la constitution menacent la stabilité nationale car il y a de fortes divisions entre le parti du National Rainbow Coalition (NARC) du président et les autres partis d'opposition.

La loi 11 sur les Services de renseignements pour la sécurité nationale du Kenya de 1998 stipule les fonctions de l'agence de sécurité et de renseignements, et établit un conseil de renseignements pour la sécurité nationale composé du ministre de la sécurité, des finances et des affaires étrangères. Un ministre de la justice est responsable de la surveillance des fonctions des services de renseignements. Un Comité pour la résolution et l'administration de conflits, supprimé pendant le régime de Moi, a été rétabli par l'administration Kibaki, et se trouve dans le bureau du président. Des Comités de sécurité des districts enquêtent et réunissent des informations, puis présentent leur rapport au Comité de sécurité des provinces. Les membres de la société civile en général n'ont pas le droit de faire partie de ces comités.

Les mécanismes traditionnels de résolution de conflits existent au Kenya, tout particulièrement dans la région de Wakir, pour s'occuper des conflits de gouvernance et de disputes traditionnelles sur l'accès aux ressources.⁵ Divers comités pour la paix *ad hoc* et plus formels sont aussi présents.

4 La République d'Ouganda, Constitution de la République d'Ouganda, Entebbe, 1995.

5 Le Wajir Peace and Development Committee (WPDC) a été établi en 1994 par des groupes civils dans la région de Wajir et depuis, a reçu le soutien continu de l'état.

Pour de nombreuses personnes, l'Afrique du Sud représente un modèle pour la prévention et l'administration de conflits, reflété par l'esprit national qui a prédominé pendant les élections nationales de 2004, le déclin des violences politiques (particulièrement dans la province de KwaZulu-Natal) et la neutralisation efficace des vestiges laissés par les militants blancs de droite. Alors que les disparités héritées de 350 ans de domination blanche ne peuvent être éradiquées en une décennie, le gouvernement sud-africain s'est embarqué dans un programme extensif de redistribution des terres, d'accès au pouvoir économique des noirs et d'efforts d'équité sociale, malgré les résultats limités.

Le gouvernement sud-africain souscrit à une vaste interprétation de sécurité⁶ et la constitution inclut un certain nombre d'institutions comme le Public Protector, la Commission pour les droits de l'homme, la Commission pour la promotion et la protection des droits des communautés culturelles, religieuses et linguistiques, et la Commission pour l'égalité des sexes, ainsi qu'une série d'autres institutions.

Le système constitutionnel et législatif sud-africain fournit aussi des systèmes élaborés de vérification et de surveillance des agences de sécurité, plus particulièrement concernant celles qui s'occupent des renseignements. Par exemple, un comité parlementaire pour les renseignements constitué de 11 membres du Parlement a des fonctions de surveillances sur les fonctions de renseignements et de contre espionnage, et fait son rapport au parlement. La coordination des renseignements prend place dans le Comité national pour la coordination des renseignements (NICOC).

Alors que l'engagement de la société civile dans la prévention de conflits en Afrique du Sud est considérable selon les standards africains, il semble être sur le déclin.

Le Ghana a un passé d'instabilité politique depuis son indépendance en 1957. Dans certains cas, les réponses de l'état aux conflits violents ont été lentes, entraînant des pertes de vies et la destruction de propriété à grande échelle. Le pays a bien développé des structures traditionnelles et modernes d'administration des conflits. Ces structures sont les Conseils traditionnels, l'Assemblée Régionale des chefs et l'Assemblée Nationale des chefs.⁷ Leur tâche principale est de résoudre les conflits mineurs de dominance ou de terres dans leurs zones traditionnelles, alors que les conflits plus complexes sont renvoyés devant les cours. Toutefois, à cause des perceptions publiques de la partialité et de la dispense de la justice dans les systèmes de cours modernes, la confiance est plus grande en le système traditionnel. Un autre mécanisme

de réponse aux conflits est fourni par la Loi no 526 des Agences de sécurité et de renseignements de 1996, qui dispose que :

« Les conseils de sécurité des régions et des provinces... (qui) sont responsables pour l'application des politiques du gouvernement sur la Sécurité de l'état et s'occupent des problèmes attenants ou touchant la sécurité intérieure et extérieure du Ghana et les problèmes connexes. »⁸

La loi établit aussi un Conseil de sécurité régional (REGSEC) et un Conseil de sécurité de district (DISEC) dont la fonction est de « fournir un système d'alerte avancée au gouvernement sur l'existence ou la possibilité de toutes menaces sur la sécurité de la région, du pays ou du gouvernement. » Il existe des mécanismes de rapport par lequel les compte-rendus, les rapports et les conclusions des districts sont envoyés aux REGSEC et éventuellement au Conseil de sécurité nationale (NSC) sur une base régulière. Ceci a permis la disponibilité des alertes avancées aux NSC des conflits potentiels. Toutefois, ce système élaboré n'a pas été complété avec un mécanisme de réponse rapide.

Le Nigeria a un passé d'instabilité, avec divers coup d'états et les conflits ethniques continuels depuis 1960. Pour cette raison, les systèmes d'alerte avancée sont principalement conçues pour réfréner et éviter un autre coup d'état militaire du gouvernement et ne s'engagent pas dans les conflits communaux qui sont pourtant si répandus. Le Bureau pour la coordination de la sécurité nationale au Nigeria est composé des Services de sécurité de l'état (SSS), responsable pour le rassemblement d'informations au Nigeria, L'Agence nationale des renseignements (NIA), responsable des renseignements externes et du contre-espionnage, et l'Agence de renseignement de la défense (DIA), responsable des renseignements militaires. Ces agences sont principalement intéressées par la sécurité de l'état et du gouvernement de toute agression intérieure ou extérieure de l'état.

Environ 10 000 personnes sont mortes dans divers incidents ethniques, religieux et communaux depuis le retour du règne civil en 1999. De plus, l'utilisation de la force militaire pour tenter de mettre fin à de tels conflits a souvent causé des problèmes supplémentaires et des abus des droits de l'homme par les forces armées.

Les disputes entre les différents groupes prennent souvent place à propos de divergences religieuses entre les chrétiens et les musulmans, surtout depuis l'adoption de la charia dans certaines parties du pays. Les conflits entre les groupes ethniques concernant la propriété des terres riches en pétrole, qui transférerait les bénéfices et l'influence des exploitants de pétrole

6 Le South African Department of Defence White Paper reconnaît que la plus grande menace pour le peuple sud-africain sont les problèmes socio-économiques comme la pauvreté, le chômage, le manque d'éducation, le manque de logement et l'absence de services sociaux adéquats ainsi que le haut niveau de criminalité et de violence.

7 L'Assemblée Nationale des Chefs a été établie par l'article 27 1 (1) de la constitution de 1992 et est constituées de 50 chefs, cinq de chaque région.

8 République du Ghana, The Security and Intelligence Agencies Act, No 526, 1996.

aux communautés locales, sont les causes les plus communes d'instabilité dans les états. Les conflits prennent particulièrement place au nord à cause des problèmes d'accès aux pâturages ou terres arables.

En réponse, le Président Obassajo a initié un certain nombre de processus de prévention des conflits depuis son investiture en 1999, mais avec un succès plutôt limité. Il a donc établi un Institut pour la paix et la résolution de conflits comme tête penseuse pour aider le gouvernement dans ses efforts pour promouvoir la paix et l'administration de conflits.

Le Congrès nigérian a aussi adopté la loi sur la Commission pour le développement du delta du Nigeria (NDDC) comme réponses aux conflits entre les groupes ethniques concernant les droits de propriété du pétrole dans le delta du Nigeria. Un plan d'action national sur les conflits a été mis en place par le Comité d'application présidentiel qui est présidé par le vice-président et qui inclut des représentants des OSC, des comités commerciaux et des organisations internationales.

L'Algérie a vu une amélioration constante de ses relations régionales et internationales sous le Président Abdelaziz Bouteflika. Il n'y a pas de preuves récentes de l'utilisation de la force de l'Algérie contre ses voisins, malgré les mauvaises relations entrent les deux plus grands pays de la région, l'Algérie et le Maroc, sur le futur de l'ancienne colonie espagnole du Sahara occidental, maintenant contrôlée par le Maroc.

Les violences récentes en Algérie ont suivi l'annulation du deuxième tour des élections parlementaire en 1992 et la supposition *de facto* du pouvoir des forces armées. Le gagnant potentiel, le Front Islamique du Salut (FIS) a été banni et ses leaders soit emprisonnés ou forcés à l'exil ou à se cacher. Dans les années qui ont suivi, le pays a subi des fortes violences politiques et une stagnation économique. Une révision de la constitution terminée en novembre 1996, après le référendum national, a interdit aux partis politique de faire campagne sous une bannière religieuse ou linguistique afin de permettre à au processus électoral de reprendre dans un environnement plus stable.

Peu après le début de son mandat en 1999, M Bouteflika a initié son Initiative de concorde civile, offrant une amnistie limitée aux militants islamistes. Ceci demandait un courage politique conséquent à ce moment là et a commencé à calmer les ardeurs de l'insurrection islamique rampante qui avait déjà causé la mort d'environ 150 000 personnes. Tout au moins formellement, le FIS a abandonné la lutte armée pour soutenir ses objectifs politiques. Les deux groupes islamistes qui ont rejeté l'amnistie, le Groupe islamique armée (GIA) et le Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat (GSPC) n'ont jamais prononcé de demandes politique mais la violence associée reste un problème présent. M Bouteflika a été récompensé de son courage en gagnant 85 pour cent des votes lors des élections

présidentielles de 2004 qui ont été déclarée « libres et justes » par les observateurs internationaux et largement sans violence. Sa victoire a donné le pouvoir à sa recherche pour une réconciliation nationale qui implique chercher la paix pour les militants islamistes et la population berber de Kanyilia.

A cause des dilemmes intérieurs de sécurité en Algérie, la prévention de conflits a été principalement ciblée par les services de sécurité. Le Département des renseignements et de la sécurité est l'agence principale pour les activités de renseignements intérieurs et extérieurs. Bien qu'elle fasse parti du Ministère de l'intérieur, elle comprend du personnel militaire commandé par un général des armées et qui remet ses rapports au Ministère de l'intérieur. Les autres membres de l'unité sont le Département de la sécurité intérieure et les Services spéciaux de sécurité. Les OSC et les personnes sont généralement exclues de tous les mécanismes de prévention des conflits.

L'engagement de l'état et les progrès pour les systèmes d'alerte avancée doivent aussi être replacés dans le bon contexte régional. Trois des organisations régionales qui incluent sept des huit pays étudiés, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) ont, ou sont en train, d'établir des systèmes d'alerte avancée régionaux. Seule l'Algérie ne fait pas partie de la communauté économique et il n'y aucun avancement vers l'établissement d'un tel système. Bien que ces cadres existent et fonctionnent avec différents niveaux d'efficacité en termes de leur capacité à identifier les différents problèmes qui peuvent devenir un conflit, il y a une déconnexion apparente entre la rhétorique pour établir de tels mécanismes et les réalités de leurs capacités à fonctionner. De ce fait, il n'y a aucun progrès de fait en Afrique méridionale, une couverture géographique limitée de l'IGAD et du degré de couverture, en incluant les OSC, de la CEDEAO.

Les OSC ne sont pas associées à la collecte et le traitement des données, bien qu'il y ait quelques indications de la volonté de la CEDEAO d'encourager les OSC dans les processus d'alerte avancée. Bien que les gouvernements soient « intéressés » par les mécanismes d'alerte avancée, une vue réduite des renseignements les empêche d'activement impliquer les citoyens dans la collecte de données.

L'interdiction de l'utilisation de menaces ou de la force entre les pays

L'utilisation de la force se manifeste dans les relations internationales de l'Afrique malgré l'interdiction. C'est un problème reconnu par les chefs d'états africains et les gouvernements dans le préambule du Protocole du CPS : « (Le CPS) s'inquiète de la prévalence de conflits armés

en Afrique et du fait qu'aucun autre facteur interne n'a plus contribué au déclin socioéconomique du continent et les souffrances des populations civiles que le fléau des conflits dans ou entre les états... » Le Protocole interdit donc la menace ou l'utilisation de la force dans les relations inter-états en Afrique et un usage limité de cette dernière par ceux mandatés par l'Union en accord avec les normes acceptées des lois internationales.⁹

Notre recherche indique que la situation est positive dans les cas de l'Algérie, du Ghana, du Kenya, de l'Afrique du Sud et du Nigeria. Toutefois, certains des pays ont utilisé la force dans les relations inter-nations, comme par exemple lors de la dispute entre l'Éthiopie et l'Érythrée, les premiers conflits entre l'Ouganda et le Soudan ou entre l'Ouganda et la RDC. Basé sur notre analyse, les interdictions de l'usage de la force, ou de menace d'usage de la force, restent un défi pour l'Éthiopie, l'Ouganda, le Nigeria et le Sénégal. Toutefois, les efforts récents au Nigeria et en Ouganda faits pour terminer les disputes sans recourir à la force méritent des éloges.

La dispute le long de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée s'est empirée en 1998 lors des échanges militaires entre les deux pays pour les frontières et la ville frontière de Badme est devenue une guerre conventionnelle d'une extrême violence. Les deux pays ont stipulé qu'ils avaient utilisé la force en auto-défense. Éventuellement, un Accord des cessations des hostilités a rappelé aux deux pays leurs engagements ou rejet de l'utilisation de la force comme moyen de résolutions des disputes.

L'Ouganda a aussi été impliqué dans diverses actions d'utilisation de la force y compris au Soudan et en RDC. Le conflit Ouganda-Soudan s'est déclenché suite à des allégations que les deux pays avaient soutenu des rebelles armés dans les territoires de l'autre (le Soudan soutenant le LRA et l'Ouganda soutenant le Sudan People's Liberation Army). Les relations entre le Soudan et l'Ouganda se sont considérablement améliorées ces dernières années et l'Ugandan People's Defence Force (UPDF) agit maintenant au sud du Soudan contre le LRA. L'Ouganda est aussi intervenu deux fois en RDC de 1997 à 1998, premièrement pour rejoindre l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) pour renverser le défunt président Mobutu Sese Seko et plus tard contre le défunt Président Laurent Kabilé basé sur des facteurs ethniques et autres. Alors que l'Ouganda a justifié ces actes comme actions d'autodéfense, il n'a pas respecté son engagement pour éviter l'usage de la force pour résoudre les disputes et éviter toute interférence dans les affaires intérieures des états membres de l'OUA/UA. L'utilisation de la force par l'Ouganda au Soudan a suscité les réponses de plusieurs institutions y compris l'IGAD et l'OUA/UA.

Le Kenya a formulé une politique extérieure dans laquelle une coexistence pacifique et la non-interférence

dans les affaires internes des autres états sont les points clefs. Le Kenya a joué un rôle majeur dans la médiation de conflits et les négociations de paix. Il l'a fait à plusieurs reprises avec le cadre institutionnel de l'UA et de l'IGAD, et quelques fois, de sa propre initiative.

Depuis 1994, l'Afrique du Sud a été de plus en plus impliquée dans les affaires sous-régionales, régionales et internationales. À l'opposé du régime de l'apartheid, le gouvernement post-apartheid n'a jamais utilisé la force contre ses voisins. La seule occasion pendant laquelle la force a été utilisée sur une base inter-états étant pendant l'Opération Boleas durant laquelle la SADC est intervenue pour calmer les troubles politiques à Maseru, Lesotho, le 22 septembre 1998.

Le Ghana a un passé politique turbulent marqué par plusieurs coups d'état depuis son indépendance en 1957. Ceci a affecté les relations du pays avec son voisin immédiat, le Togo, de 1982 à 2000, jusqu'à un point où les observateurs pensaient que le conflit armé allait éclater. Toutefois, les hostilités ont été évitées, comme l'a été le conflit entre le Ghana et le Liberia sur les rumeurs d'un rapatriement forcé des résidents ghanéens dans le pays en 1989.

Bien que le Sénégal reste un des états les plus démocratiques de l'Afrique occidentale, il a fait face à plusieurs problèmes avec la Mauritanie et la Guinée-Bissau. Plusieurs tentatives de la CEDEAO et le l'OUA/UA pour arbitrer le conflit sur les droits soutenus par le Sénégal et la Mauritanie en 1989 ont échoué. D'autres disputes ont commencé entre ces deux états en mai 1990 sur les droits territoriaux de pêche, causant l'expédition de troupes sénégalaise au-delà des frontières et un échange de coups entre les deux armées avant la résolution du conflit. Concernant le conflit avec la Guinée-Bissau, le Sénégal a rompu ses engagements de façon flagrante de chercher d'abord une solution pacifique pour la résolution des disputes.

Un conflit important en Afrique occidentale est celui du Nigeria avec le Cameroun concernant la frontière sur la Péninsule de Bakassi, riche en pétrole, que les deux pays considèrent comme faisant partie de leur territoire. Le droit de propriété de la péninsule a été disputé entre le Nigeria et le Cameroun depuis 1960. Les problèmes entrent les deux se sont principalement centrés sur les territoires disputés avec les activités militaires largement limitées à la région en question. Le conflit a empiré en 1994 à cause des allégations que les deux états utilisaient la force pour récupérer des taxes et déplacer les gens vers des zones particulières. Le conflit a éventuellement été renvoyé devant la cour internationale de justice de La Haye qui a cédé la péninsule Bakassi au Cameroun en 2002. Les peurs de conflits s'en suivant n'ont pas été réalisées et les deux pays semblent avoir signalé leur intention de suivre les règles.

9 Article 3(b) de la Constitution de l'Union Africaine.

L'Algérie a eu des relations tendues avec certains de ses voisins, y compris le Maroc et la Libye. Cependant, mis à part des brefs conflits avec le Maroc en 1976, les forces armées algériennes n'ont pas été impliquées dans des hostilités contre des forces étrangères.

L'étendue des mesures législatives qui ont été mises en place pour la Convention sur les mercenaires dans les lois nationales

L'utilisation de mercenaires a posé un défi tout particulier aux états africains depuis 1960. Les mercenaires ont été actifs dans la politique intérieure, les conflits inter-états, le renversement de gouvernements et, dans la zone post-guerre froide, la compétition pour les ressources dans les états périphériques. Parmi les huit états APRM sélectionnés, le Sénégal, l'Algérie, le Kenya, l'Ouganda et l'Afrique du Sud ont subi des activités mercenaires. Le Kenya et l'Ouganda ont fait face à des difficultés avec les mercenaires dans leurs formes plus nuancées et modernes dans les activités de la Branch Energy, une « compagnie » de mercenaires impliquée dans les activités minières et avec de nombreuses allégations de liens politiques.

Le Sénégal a fait face à un bas niveau d'utilisation de mercenaires avec des mercenaires expérimentés provenant exclusivement de Guinée-Bissau qui soutenaient le Mouvement pour les forces démocratiques de la Casamance (MDFC) dans leur rébellion dans cette région. Dans le cas de l'Algérie, des « mercenaires vagabonds » ont été engagés pour jouer divers rôles dans la politique du pays depuis les années 50.

Depuis mars 2004, seuls quatre des états membres soumis au Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs ont signé et ratifié le CEMA. Ces pays sont l'Éthiopie, le Sénégal, le Ghana et le Nigeria. Les quatre autres, l'Algérie, le Kenya, l'Afrique du Sud et l'Ouganda, n'ont pas encore ratifié la convention, bien que l'Afrique du Sud ait promulgué des lois nationales sophistiquées pour combattre les mercenaires. Bien que le Ghana n'ait pas de lois spécifiques contre les mercenaires, les lois sur les Services de renseignements et de sécurité (loi 526 de 1996) gouvernent les activités des agences de renseignements, et incluent le problème des mercenaires. Donc, au Ghana, au Nigeria, au Sénégal, au Kenya et en Ouganda, il n'y a pas de lois spécifiques visant les mercenaires et l'utilisation de ces derniers malgré l'énergie considérable dépensée dans la rhétorique contre les mercenaires.

Le niveau de collaboration inter-états et inter-agences dans le combat contre les mercenaires

Le partage d'informations sur les activités des mercenaires ne requiert pas, bien sûr, un arrangement spécifique entre les états, mais fait partie des arrange-

ments généraux sur le partage des renseignements et peut être institutionnalisé, comme c'est le cas dans diverses sous-structures du Corps sur la coopération politique, la défense et la sécurité de la SADC, mais prend généralement place sur un niveau bilatéral.

Les sections précédentes indiquent que, dans tous les pays étudiés, il y a des cadres institutionnels complexes et interdépendants pour la réponse aux menaces envers les états ou la sécurité du régime ainsi qu'une surabondance d'institutions s'occupant des problèmes de sécurité de l'état. Il y a aussi un niveau impressionnant de collaboration inter-agences concernant le partage des informations. Certaines de ces agences incluent les agences nationales de renseignements, la police, les forces paramilitaires et les forces armées.

À l'exception de l'Afrique du Sud, qui est un exportateur net de mercenaires, les capacités législatives et opérationnelles des autres sept pays pour répondre aux menaces posées par les mercenaires restent faibles. La capacité faible de l'état et les difficultés auxquelles font face les gouvernements pour respecter leurs engagements sont illustrés par le fait que, pendant la crise de la Côte d'Ivoire, le Ghana n'a pas eu les capacités nécessaires pour arrêter le recrutement et le transit d'hommes et d'armes dans son territoire, prétendument en provenance d'Afrique du Sud.

Les engagements pour la construction de la paix et le maintien de la paix

Au cœur de ces engagements pour construire et maintenir la paix en Afrique se trouve la promesse de faciliter la construction de la paix dans les pays déchirés par la guerre. Les leaders africains, sous la Déclaration du Caire de 1993, ont accepté de faire du processus de restauration et de construction de la paix dans les pays ravagés par la guerre l'une de leurs priorités.

Le gouvernement d'Algérie a aussi contribué aux activités de construction de la paix dans divers pays africains déchirés par la guerre. En tant que président de l'OUA en 2000, le Président Bouteflika s'est engagé dans la construction de la paix en Afrique centrale, culminant dans un mini-sommet ayant pour objectif de trouver une solution viable au conflit dans la RDC. Il a aussi initié l'Accord d'Alger, qui avait pour objectif de trouver un accord durable pour la guerre entre l'Éthiopie et l'Érythrée, continuant ses efforts bien après que le Togo soit devenu le président suivant de l'Assemblée. Les contributions financières de l'Algérie envers la construction du pays ont toutefois été très modestes. Par exemple, jusqu'en mars 2004, l'Algérie n'a contribué que de US\$ 410 000 au Fond de paix de l'UA.

L'engagement de l'Éthiopie à la construction de la paix sur le continent est varié, à cause de la guerre avec l'Érythrée et le rejet des conclusions de la Cour. Toutefois, l'Éthiopie s'est engagée positivement pour

soutenir les processus de paix au Soudan et en Somalie et, avec l'Afrique du Sud et le Mozambique, ont fait participer leurs troupes dans la Mission africaine au Burundi (AMIB). Compte tenu de la pauvre situation économique du pays, la plupart des activités de maintien de la paix ont été effectuées sous la coupe des NU et non de l'UA. L'Ethiopie a, jusqu'en mars 2004, volontairement contribué d'un montant de US\$100 000 au Fond de paix de l'UA.

En tant que président de la CEDEAO, le Président John Agyekum Kufuor a travaillé assidûment pour établir la paix et la stabilité en Afrique de l'ouest malgré les moyens financiers et logistiques limités du Ghana. En effet, les engagements du Ghana de construction de la paix dans les pays déchirés par la guerre ont été consistents en Afrique, plus particulièrement de la région de l'Afrique de l'ouest. Pour démontrer son engagement envers le processus de paix du Liberia, le Ghana, en tant que président de la CEDEAO, a reçu les meetings sur la paix d'Aksombo et d'Accra, qui ont impliqué des engagements financiers et autres importants. Le Ghana a aussi pris la tête pour essayer de trouver une solution durable au conflit ivoirien. Paradoxalement, le Ghana n'a pas encore contribué au Fond de paix de l'UA.

Les activités de construction de la paix du Kenya sont considérables et se sont principalement concentrées dans la Corne de l'Afrique. Le pays a un niveau assez élevé de crédibilité quant au respect des engagements pris dans les pays africains pour l'interdiction de l'utilisation de la force et la non-interférence dans les affaires internes des autres pays. Le Kenya ne s'est pas non plus laissé entraîné dans les conflits régionaux, servant de centre de transit pour l'assistance humanitaire, plus particulièrement des Etats Unis vers le Soudan du sud, la Somalie, la région des Grands lacs, l'Ethiopie et l'Erythrée. Toutefois, le pays n'a pas encore contribué au Fond de paix de l'UA.

Depuis 1993, le Kenya a été impliqué dans un processus tortueux de construction de la paix au Soudan, sous la coupe de l'IGAD. Le 5 juin 2004, à Nairobi, la dernière phase du processus de paix au Soudan a été lancé lors d'une cérémonie présidée par le Président kenyan Mwai Kibaki pendant lesquelles les parties ont signé la Déclaration de Nairobi sur la Phase finale de la paix au Soudan.

L'autre conflit régional qui a vu l'engagement substantiel du Kenya est celui de son voisin la Somalie, où les événements ont avancé à pas d'escargot pendant la Conférence de Réconciliation nationale de la Somalie à Mbahathi, au Kenya, suivant son déplacement de Naivasha. Malgré un engagement diplomatique continu, des investissements financiers substantiels et une patience en or, les progrès en Somalie restent prisonniers des ambitions personnelles, et pour les factions, des divers clans somaliens et des autres leaders.

Dans le conflit Ouganda – Soudan, l'ancien président Daniel Arap Moi a rencontré les deux leaders à Eldoret

en 1997, meeting pendant lequel le dernier a accepté de cesser les hostilités, et à Nairobi, Kenya, sous la coupe du Carter Centre en 1999 pour décider des modalités de l'accord. Dans la guerre Erythrée – Ethiopie, l'ancien président Moi a encore demandé aux deux leaders, en 1998, après l'éclatement de la guerre, de parvenir à un accord pacifique plutôt que l'engagement dans des combats.

Le Nigeria a fait des efforts considérables pour l'établissement de la paix et la sécurité en Afrique de l'ouest en particulier, mais aussi dans toute l'Afrique. Depuis le début des années 90, le pays a participé aux efforts de construction de la paix au Liberia et au Sierra Leone. Le Nigeria a toujours été un fournisseur important de troupes, logistiques et finances dans les opérations ECOMOG. Par exemple, pendant la crise au Liberia, le Nigeria a contribué pour 75 % des troupes et pour 90 % des fonds pour les opérations de l'ECOMOG.

De plus, le gouvernement du Nigeria a suivi les processus de paix dans la RDC, le Burundi, le Rwanda, le Soudan, la Côte d'Ivoire et sur le continent en général. Le Président Olusegun Obasanjo s'est même impliqué dans la résolution du conflit au Zimbabwe.

En termes de contributions volontaires au Fond de paix de l'UA, le Nigeria n'a pas encore fait de contribution.

Le Sénégal a été un pays en paix malgré la guerre continue en Casamance. Les conflits en Casamance n'ont pas encore posé des risques de sécurité sérieux au pays. Concernant la construction de la paix dans les pays déchirés par la guerre, le Sénégal a participé à l'intervention ECOMOG au Liberia. Le Sénégal a aussi montré son engagement envers la construction de la paix lors de la résolution du conflit de frontière entre la Mauritanie, la Guinée Bissau et la Gambie. Le pays a contribué au Fond de paix de l'UA jusqu'en mars 2004.

La discussion sur la paix et la sécurité en Afrique pendant les dernières années n'a pas pris en compte le rôle post apartheid de l'Afrique du Sud et de Thabo Mbeki dans les processus de l'UA et du NEPAD. Avec la plus grande économie en Afrique, l'Afrique du Sud représente 45% de richesses totales de l'Afrique sub-saharienne et 75% des richesses des 14 pays de la SADC. Il n'est donc pas étonnant que le pays ait contribué de US\$ 2 689 284, ce qui représente 60 % des contributions volontaires faites par les états membres de l'UA au Fond de paix jusqu'en mars 2004, et a joué un rôle important dans les efforts de construction de la paix dans les pays ravagés par la guerre.

L'enthousiasme avec lequel l'Afrique du Sud a été partisane de la paix est soutenu par les déboursements financiers et autres assistances qui ont été donnés comme contributions aux efforts de construction de la paix. Actuellement, le pays a plus de 3 000 troupes en RDC et au Burundi pour surveiller les opérations de

construction de la paix qui sont actuellement mises en place et a virtuellement financé toutes les activités impliquées dans la restauration de la paix dans ces pays. Une autre intervention importante de l'Afrique du Sud concerne le Zimbabwe. Les inquiétudes du Président Mbeki sont indicatives du désir de l'Afrique du Sud de ne pas seulement construire la paix dans les pays déchirés par la guerre comme la RDC et le Burundi, mais aussi d'éviter une implosion plus poussée du Zimbabwe.

Du fait de sa proximité avec le Soudan et la RDC, l'Ouganda n'a pas été affecté par les conflits dans ces pays. Dans la RDC, l'Ouganda a supporté l'un des principaux groupes de rebelles, le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) et auparavant, avait encouragé le SPLA/M au Soudan.

L'Ouganda manque clairement de ressources financières requises pour les activités de construction et de maintien de la paix dans les autres pays. Toutefois, il a volontairement contribué de US\$100 000 au Fond de paix de l'UA.

Une grande partie de l'Afrique, et par extension de l'UA, n'a pas les moyens pour efficacement construire la paix après la cessation des hostilités et notre analyse suggère que les pays relativement stables sont plus disposés à s'impliquer dans les efforts de construction de la paix dans les pays déchirés par la guerre que ceux qui sont instables. Par exemple, le Kenya, le Ghana et l'Afrique du Sud, qui sont stables, s'impliquent dans la construction de la paix sur une base plus régulière que les pays instables comme l'Ouganda, l'Éthiopie, l'Algérie et le Sénégal. Cependant, ce qui est plus inquiétant, c'est le fait que, à l'exception de l'Afrique du Sud, les autres états ne sont pas prêts à faire des contributions financières importantes aux énormes coûts des efforts de construction de la paix alors que souvent, ils trouvent les ressources suffisantes pour s'engager dans les conflits des pays voisins.

Conclusion

Ce document est le sommaire d'une monographie plus longue sur le niveau de conformité des états envers les engagements pris concernant l'utilisation de la force, les systèmes d'alerte avancée, la construction et le maintien de la paix, et l'utilisation de mercenaires dans huit pays du NEPAD. La plupart des pays ont eu tendance à interpréter strictement le système d'alerte avancée comme un système qui protège leur propre emprise sur le pouvoir contre tous actes de subversion, les rébellions et le coup d'état. Plus particulièrement dans les pays qui ont subi des intrusions militaires dans leur politique ou ont fait face à de violentes

contestations intérieures comme au Ghana, au Nigeria, en Ouganda, et Éthiopie ou en Algérie, le système d'alerte avancée tend à se concentrer sur la protection des partis au pouvoir de la menace d'un renversement militaire. La participation de la société civile dans le processus d'alerte avancée dans les huit pays étudiés est effectuées sur l'initiative des OSC (si effectuées) et reçoit le soutien minimal de l'état.

En ce qui concerne l'utilisation de la force, des différences claires sont visibles au niveau de la conformité des états avec les engagements pris par les chefs d'états et de gouvernement des pays étudiés. Plus particulièrement, au Kenya, en Algérie et en Afrique du Sud, l'interdiction de l'utilisation de la force contraste fortement avec les actions des états eux-mêmes. Alors que le Ghana, et généralement aussi le Sénégal et le Nigeria ont généralement évité d'utiliser la force, l'Ouganda et l'Éthiopie n'ont pas encore réussi à se conformer à la Constitution de l'UA interdisant l'utilisation de la force.

En plus des considérations financières, le niveau de sécurité dans le pays est une autre facteur déterminant de la participation de l'état dans les processus de paix ailleurs. Il semble que les pays sans conflits intérieurs et extérieurs soient plus impliqués dans la construction de la paix dans les pays déchirés par la guerre que ce qui souffrent de conflits domestiques. De ce fait, le Ghana, le Kenya, le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud ont joué un plus grand rôle dans la restauration de la paix dans les pays déchirés par la guerre que l'Algérie, l'Éthiopie ou l'Ouganda.

Bien que notre recherche ait indiqué un niveau considérable de préoccupation et de rhétorique de la part des huit pays concernant les mercenaires, nous avons conclu que leur niveau de conformité est parfois ténu. Toutefois, les arrestations récentes au Zimbabwe de mercenaires sud-africains et les critiques des activités mercenaires suggèrent que les états africains, tout particulièrement les états faisant partis du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs, sont conscients du besoin de répondre plus fermement aux menaces posées par ces acteurs envers la sécurité de l'état et de ses populations.

Finalement, l'implication ou base de connaissances des Africains concernant ces problèmes est minimale et l'implication de la société civile quasiment absent. Il est impératif que, si les normes et les valeurs fondatrices du NEPAD et de l'UA doivent avoir une utilité pratique pour les Africains ordinaires, plus d'efforts doivent être faits pour informer et inclure la société civile au sens large dans les processus de prise de décision et d'application de ces engagements.